



## ESPARRON-DE-VERDON

Commune adhérente depuis 1997

Le Verdon, c'est une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale. Elle est source d'énergie et réservoir d'eau, et se prête aux activités de loisir, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs. C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine inventive. Et une terre attractive, qui bénéficie d'une vraie renommée touristique.

### UN TERRITOIRE REMARQUABLE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. C'est aussi un territoire rural à l'équilibre fragile, qui a besoin d'être préservé. Mais il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

### UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un projet collectif et solidaire. Un projet de développement responsable, construit par les élus, les habitants et les associations, pour préserver les atouts de leur territoire et le transmettre aux générations futures. Il implique la Région (qui est à l'origine de sa création) et les départements : ensemble, ils assurent la gestion et le développement du territoire dans le respect de ses objectifs. Et il s'appuie sur les 46 communes qui ont choisi d'y adhérer, à travers des actions concrètes et ciblées.

### UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire labellisé. Évalué selon des critères très précis et classé par décret du Premier ministre, il bénéficie d'une reconnaissance nationale pour la valeur de ses patrimoines et la qualité de son projet. Il profite d'une image attractive et porteuse de valeurs, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un modèle de développement innovant et respectueux des hommes et de l'environnement.

### LE PARC EN CHIFFRES

192 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 départements  
Alpes-de-Haute-Provence  
et Var



### LES PARCS EN FRANCE

La France compte 54 Parcs naturels régionaux (dont 9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ils représentent 15 % du territoire français, plus de 4400 communes et près de 4,1 millions d'habitants.

## QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communautés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées. Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Classée pour la première fois en 1997, la charte du Parc fera l'objet d'un renouvellement en 2023.

## QUELS SONT LES OUTILS DU PARC ?

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc.

Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.



## LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

**1. Connaître, préserver et valoriser les patrimoines :** le Parc possède de multiples richesses (naturelles, culturelles, paysagères, archéologiques...) qu'il a fallu étudier et inventorier pour mieux les protéger.

*Le + Parc : animer des inventaires citoyens, mobiliser des réseaux de spécialistes, proposer des chantiers participatifs.*

**2. Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau :** indispensable à la nature, à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs... l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages.

*Le + Parc : réunir les acteurs autour d'une même table pour agir en concertation, être un interlocuteur de poids dans la négociation des contrats et des financements.*

**3. Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques :** l'agriculture et le tourisme sont deux activités motrices pour le territoire. Le Parc agit donc pour préserver le foncier agricole. Il accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique, et veille à l'entretien et l'amélioration des sites.

*Le + Parc : porter des démarches globales de valorisation et de développement, gérer des conflits d'usage.*

**4. Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles :** parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.

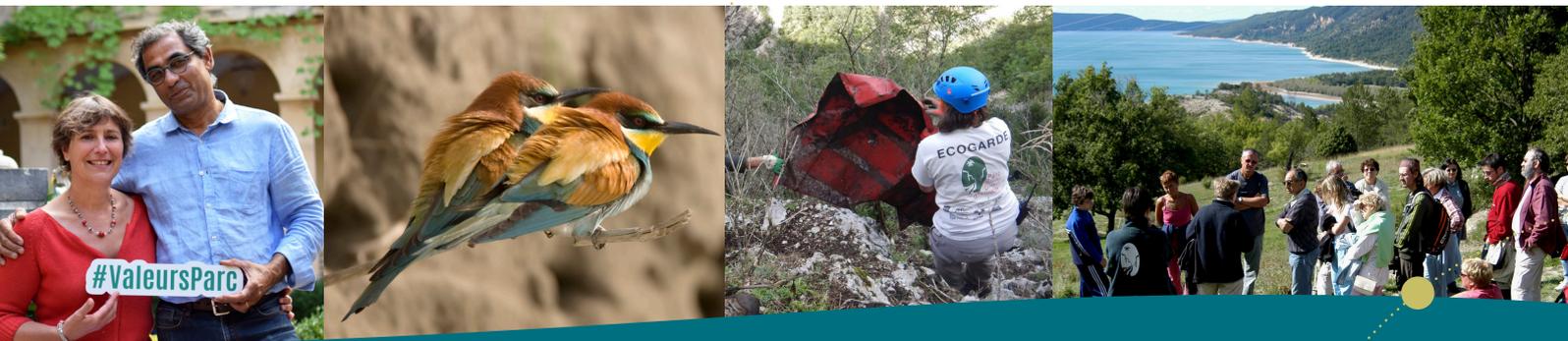
*Le + Parc : assurer un travail de fond pour un résultat garanti sur le long terme.*

**5. Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire :** une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations jeune public... le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.

*Le + Parc : favoriser l'émergence de projets collectifs, monter des actions pédagogiques, assurer un travail de sensibilisation, créer des lieux de réflexion et de débat.*

**6. Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique :** améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles... le Parc s'implique pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent.

*Le + Parc : porter des projets expérimentaux et innovants, aider au montage technique et financier des projets, mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire.*



## LES MÉTHODES DU PARC

- Il n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation.
- Son état d'esprit n'est donc pas de contraindre... mais de convaincre !
- Son rôle n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer...

- Il mobilise des moyens humains pour accompagner.
- Il cherche des financements qui génèrent des ressources supplémentaires.
- Il lui arrive d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

# PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2008 À 2019



## PATRIMOINES NATUREL, BATI ET PAYSAGER

- **Restauration des terrains incendiés** en 2005 : étude de faisabilité et accompagnement à l'exploitation du bois brûlé, prévention de l'érosion des sols par la mise en place de fascines.
- Animation des sites **Natura 2000** « Plateau de Valensole » et « Basses gorges du Verdon » : inventaires et suivis notamment d'une population de chauves-souris hibernant dans les tunnels de l'ancien canal du Verdon ; accompagnement d'EDF pour la mise en place d'un contrat Natura 2000 limitant l'accès des canoës devant la grotte aux chauves-souris.
- Pose des grilles sur les tunnels de l'ancien canal du Verdon et sur la grotte aux **chauves-souris** (en 2009, renforcées en 2016), mise en place de l'arrêté préfectoral de biotope proposé par le Parc et la commune et signature de la convention « Refuges chauves-souris » sur les tunnels des basses gorges.
- Quantification des apports en nutriments dans les retenues du bas Verdon, cartographie et test de méthode de gestion locale des **herbiers** (dans le cadre du partenariat entre le Parc et la Société du canal de Provence).
- Aménagements en faveur de l'**écrevisse à pattes blanches** (pose d'obstacles à la remontée des écrevisses américaines, porteuses de maladie fatale aux écrevisses locales).
- Travaux d'**entretien** et de restauration de la végétation des **bords du Verdon** et de ses affluents : sur le ravin d'Albosc, 1,6 km traités en 2016).
- 22 édifices du **patrimoine bâti** inventoriés et décrits et 7 panneaux de valorisation « chemins du patrimoine » installés dont un devant la fontaine dite du château, un devant l'église paroissiale Saint-André, et un devant le Pont-coupé.
- Inventaire participatif des **cabanons pigeonniers** du plateau de Valensole et édition d'un livret découverte.
- Organisation d'un **chantier participatif de restauration** du patrimoine bâti et de transmission des savoir-faire traditionnels sur la **chapelle Sainte-Madeleine**.
- Aide au montage de la candidature de la commune à l'appel à projet régional sur le patrimoine rural, pour le financement de la restauration du **four d'Albosc** et du **canal du Verdon**.
- Accompagnement sur le projet de restauration de la chapelle de l'ancien cimetière.



## ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET CULTURE

- **Sensibilisation des visiteurs** et des usagers des lacs : autocollants et bâches mis à disposition des loueurs et des bases nautiques (sécurité, respect des autres usagers et des sites).
- Trois **panneaux d'information** touristique sur les sites de la salle à manger, du Pont-coupé et du Quartier ;
- Passage quotidien des **écogardes** en saison estivale, depuis 2002 : sensibilisation et prévention aux problématiques des sauts, de la navigation, du camping sauvage et de l'emploi du feu.
- Soutien des écogardes aux démarches de **dépollution des plages et du lac**, notamment pendant la vidange de la retenue par EDF (extraction de véhicules immergés) ; sensibilisation et sécurisation des berges pendant la vidange.
- Participation à la rédaction de l'**arrêté préfectoral de navigation** sur la retenue de Quinson-Esparron permettant un meilleur encadrement des activités.
- Sensibilisation des professionnels du tourisme au respect des chauves-souris.
- Prise en charge d'**interventions pédagogiques** ou de sorties pour le collège de Riez et le centre de loisirs intercommunal « Tartavel et Verdon » (de 2011 à 2016, sur l'opération citoyenne de nettoyage des berges, des chantiers de jeunes européens pour la restauration des terrains incendiés d'Esparron-de-Verdon, un séjour inter-parcs dans les observatoires astronomiques de St-Michel et du Chiran, une frégate et un reportage vidéo sur les 40 ans du lac de Ste-Croix avec opération de nettoyage des berges...).
- Conseils et apport de connaissances pour la prise en compte de la biodiversité dans le cadre des manifestations sportives « Transpiades » et « Verdon des collines ».
- Organisation de **temps d'échanges pour les habitants** : le Crieur du Verdon, atelier sur la cuisine et les produits alimentaires locaux, animations dans le cadre des 50 ans du lac d'Esparron.
- Étude historique et **enquêtes ethnologiques** sur les relations des habitants à l'eau au prisme du canal du Verdon et canal de Provence.



## AGRICULTURE, TOURISME ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Accompagnement des **agriculteurs volontaires** du plateau de Valensole vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement (démarche **REGAIN** co-animée avec la chambre d'agriculture O4 et la SCP) : 50 exploitations impliquées dont 2 sur la commune (préconisation de pratiques permettant la restauration de la qualité des sols et de l'eau, formations, journées techniques, plantation de haies...).
- Inventaire des **figuiers de variétés anciennes** présents sur la commune.
- Promotion de la **randonnée** : création du GR de Pays – Tour du lac d'Esparron et réalisation d'une fiche randonnée sur les sentiers de la Séouve à Sainte-Magdeleine ; valorisés dans [www.cheminsdesparcs.fr](http://www.cheminsdesparcs.fr)
- Conseils et préconisations auprès de la commune pour aménager un sentier d'interprétation et de découverte le long de l'ancien canal entre Saint-Julien plage et le site du Quartier.
- Soutien à la création de l'espace VTT-FFC Provence-Verdon en lien avec l'office de tourisme intercommunal.
- Suivi et conseils auprès de la commune pour la restauration du site et la création du parcours de découverte des ruines du quartier de Vière.
- Attribution de la **marque Valeurs Parc** à un producteur de safran : Guy Mombel.
- Conseils en énergie du club nautique (solaire thermique, isolation des locaux, appoint de charge électrique photovoltaïque des bateaux à quai).



## AMENAGEMENT, URBANISME ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- Accompagnement de l'élaboration du **plan local d'urbanisme** : aide à la rédaction du cahier des charges pour sélectionner le bureau d'étude, transmission d'éléments de connaissance sur les patrimoines et les continuités écologiques, participation aux réunions, émission d'un avis sur le premier projet de PLU arrêté.
- Avis sur l'implantation de **centrales photovoltaïque au sol** sur la commune, porté par la société Solaire Direct sur les sites de Tourdoure et Garges (2010).
- Contrat rivière : aide technique et recherche de financements pour la réalisation de la nouvelle **station d'épuration** (2011) et mobilisation du partenariat de **solidarité aval/amont** négocié entre le Parc et la

Société du canal de Provence, réduisant la part de financement restant à charge de la commune.

- Accompagnement de la commune dans une réflexion réglementaire visant à réguler la **circulation des véhicules à moteur en espace naturel** pour répondre aux conflits d'usages croissants et l'altération des milieux (sur Malassoque notamment) et prise d'un arrêté municipal visant à réglementer la circulation motorisée sur l'espace naturel sensible (ENS) du Quartier (2014).
- Étude de faisabilité réalisée par la régie du Parc sur le projet d'évolution du **dispositif d'accueil et de gestion de la circulation et du stationnement** sur le village d'Esparron.
- Suivi de l'étude de faisabilité visant à aménager et requalifier la zone portuaire.
- Installation d'un **réseau radio pour la sécurité** et l'alerte secours proposé aux agents publics (pompiers, gendarmes, ONF, sécurité civile... et agents communaux adhérents) aux professionnels touristiques d'activités de pleine nature, et aux bergers.

## ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VERDON

- Élaboration concertée et approbation d'objectifs de qualité, de préservation des milieux aquatiques et de répartition des usages de l'eau via le **schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)**.
- Démarche d'organisation de la compétence gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (**GEMAPI**) transférée par les intercommunalités au syndicat mixte du Parc.
- Inventaire des **fruitiers anciens** d'intérêt local et étude ethnobotanique sur l'agro-diversité fruitière ; transmission des savoir-faire (création de 68 vergers communaux chez des agriculteurs ou des particuliers, organisation de formations...).
- **Programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)** : accompagnement et aide au financement de 72 opérations de rénovation énergétique, 20 projets sur l'éclairage public et 13 opérations sur la mobilité douce et la biodiversité.

Pour en savoir plus  
[www.parcduverdon.fr](http://www.parcduverdon.fr)

Rejoignez-nous sur Facebook  
[facebook.com/ParcdUVerdon](https://facebook.com/ParcdUVerdon)

Visionner les vidéos sur  
[youtube.com/parcduverdon](https://youtube.com/parcduverdon)

Écoutez-nous sur Radio Verdon  
91 FM & 96,5 FM

Venez à la Maison du Parc  
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.  
Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie  
Tél. 04 92 74 68 00  
[info@parcduverdon.fr](mailto:info@parcduverdon.fr)